

Bilan de l'activité de la Mission régionale bois énergie

Juin 2003 – Juin 2006



Version du 14 octobre 2006

Introduction

Ce document établit une synthèse des actions menées par l'Union régionale des associations de communes forestières (URACOFOR) dans le cadre de l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne pour l'animation et la coordination technique de la Mission régionale bois énergie (MRBE).

La mise en œuvre régionale des actions techniques s'est déclinée à l'échelle départementale sous l'impulsion de l'URACOFOR par les associations de communes forestières ou d'autres maîtres d'ouvrage,

Les acteurs de la mission régionale sont aujourd'hui :

Pour l'animation technique :

- L'union régionale des associations des communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le cadre de l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne : coordinateur technique
- L'association des Communes forestières des Alpes de Haute Provence : relais départemental
- L'association des Communes forestières des Hautes Alpes : relais départemental
- L'association des Communes forestières des Alpes Maritimes : relais départemental
- L'association des Communes forestières du Var : relais départemental
- Le Conseil Architecture Urbanisme Environnement de Vaucluse : relais départemental

Ainsi que les relais territoriaux :

- Parc naturel régional du Luberon
- Communauté du Pays d'Aix
- Syndicat mixte des Pays du Verdon

Pour l'appui financier :

- l'Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie (ADEME)
- la Région
- la Direction régionale de l'agriculture et de la forêt (DRAF)
- le Conseil Général des Alpes de Haute Provence
- le Conseil Général des Hautes Alpes
- le Conseil Général des Alpes Maritimes
- le Conseil Général du Var
- le Conseil Général de Vaucluse

NB : par souci de simplicité, dans la suite du document, le terme « les actions des Communes forestières » intègre le CAUE 84.

Sommaire

Introduction.....	2
Sommaire.....	2
1. Promotion sensibilisation.....	3
2 Développement des projets et installations bois énergie	6
3 Sécurisation et structuration de l'approvisionnement	8
4 Suivi des installations et retour d'expérience	11

1. Promotion sensibilisation

La promotion/sensibilisation/formation a été conduite dans un souci d'émergence de projet, d'amélioration de leur conception et de vulgarisation générale du bois énergie. Ainsi les modules de formation ont été conçus pour répondre à cet objectif et les formations ont été réalisées préférentiellement sur des territoires de projet plutôt qu'à l'échelle départementale.

Ces actions ont été mises en place soit par l'Union régionale, soit par les relais de la MRBE de chaque département suivant la nature suivante :

- des actions dont l'initiative a été prise par les communes forestières qui les ont organisées dans un objectif déterminé et pour un public cible précis. La durée est variable selon l'objectif pédagogique à atteindre ou la demande du maître d'ouvrage. La durée minimum porte sur une demi journée et cela peut aller jusqu'à plusieurs jours.
- des interventions lors de colloque, ateliers de présentation, salon... suite à une sollicitation d'un partenaire. Souvent inférieures à une demi journée et ciblées sur public plus large, elles visent à présenter le bois énergie (souvent une composante de la réunion) dans un cadre plus large, par exemple de promotion des énergies renouvelables en général.

NB : Pour cette partie l'analyse de l'évolution dans le temps se fait sur les années correspondant au conventionnement technique et financier. Exemple : 2003/2004 couvre la période juin 2003/juin 2004.

1.1 Bilan quantitatif

De juin 2003 à juin 2006, 77 actions ont été initiées par les communes forestières (échelon régional et relais) mobilisant plus de 1 300 participants :

Actions réalisées par nature :	Organisation	Intervention	Total
Nombre d'actions	77	29	106
Equivalent journées	71,5	18,5	90
Nombre de participants	1 363	1 172	2 535

Les actions organisées visent un public ciblé ce qui explique le nombre plus restreint de participants par rapport aux interventions. Elles permettent de faire passer un message précis contrairement aux interventions plus générales qui permettent de toucher un public beaucoup plus nombreux mais ayant moins de projets potentiels.

Les cartes en annexes donnent la répartition départementale.

1.2 Bilan qualitatif :

L'analyse qualitative par type d'actions mises en place et public participants ne porte que sur les 77 actions organisées par les Communes forestières, car répondant à un besoin préalablement identifié et poursuivant chacune un objectif précis et définis par les Communes forestières.

Analyse par type d'actions organisées :

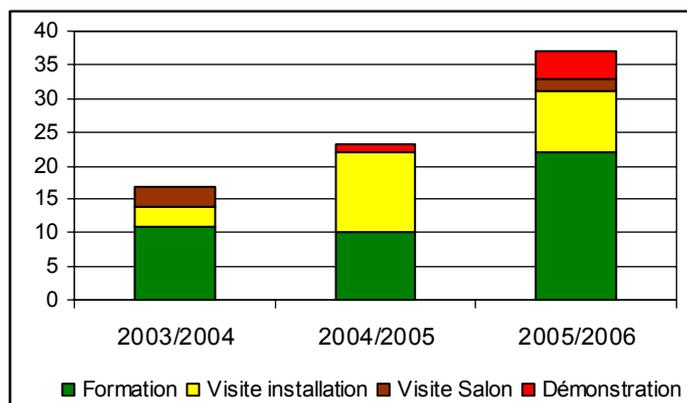
Les actions de promotion sensibilisation formation sont de plusieurs types :

- des formations à proprement parlé : d'une journée à une demi journée, elles permettent d'allier présentations, débats et visites d'installations.
- des visites d'installations : mise en place à la demande, elles visent à montrer aux maîtres d'ouvrage des réalisations similaires à leurs projets afin de le concrétiser et de lever les a priori.
- des visites de salons : permettent sur une à deux journées d'appréhender conférence, stand de matériels divers (production de chaleur, production de combustible...) et visites d'installations
- des démonstrations de productions de plaquettes permettant de montrer les techniques employées.

	Démonstration		Formation		Visite installation		Visite Salon	
Nombre d'actions	5	6%	43	56%	24	31%	5	6%
Equivalent journées	2,5	3%	38	53%	21	29%	10	14%
Nombre de participants	89	7%	844	62%	378	28%	52	4%

NB : la colonne de droite donne le pourcentage par rapport au total

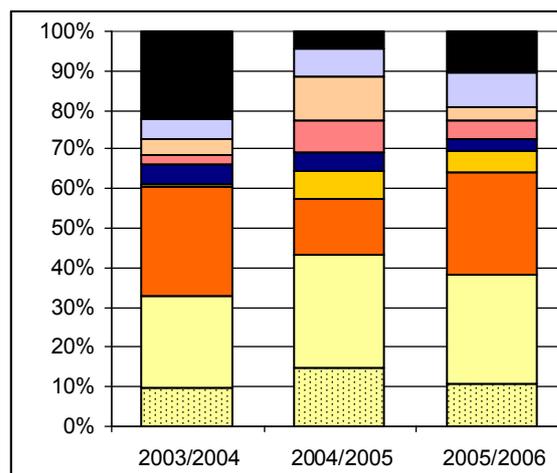
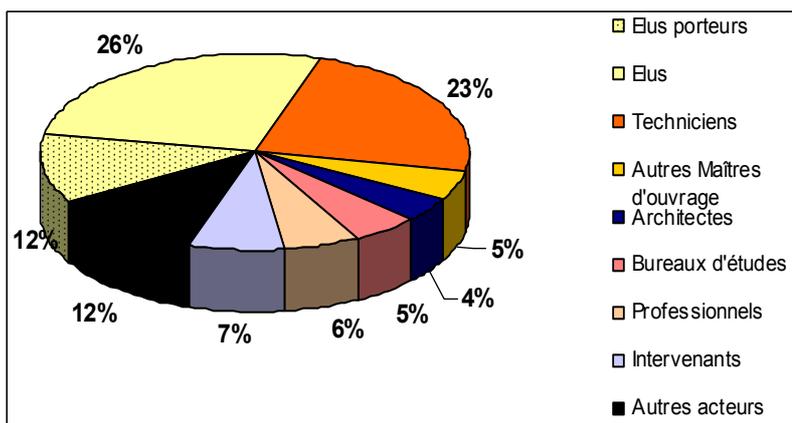
Evolution du nombre de formations, visites d'installation, visite de salons et démonstrations.



L'augmentation significative du nombre de formation s'explique par la mise en place à partir de 2004 des relais départementaux. Cette mise en place a débuté en 2004 dans le 04-05, s'est poursuivie en 2005 avec le Var le Vaucluse et le doublement des moyens d'animation sur le 04 et 05. Le relais des Alpes Maritimes a vu le jour en 2006.

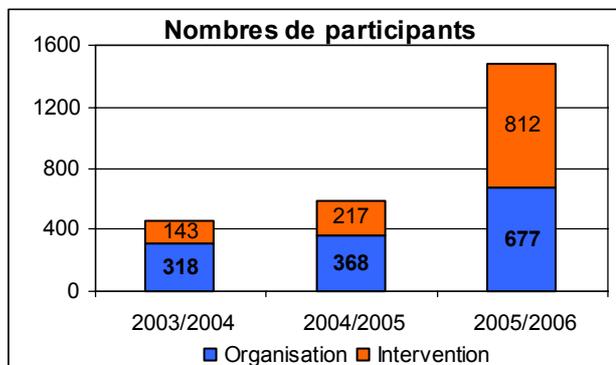
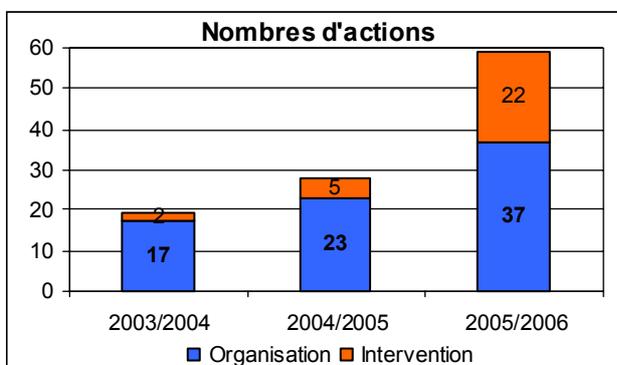
Analyse par type de public participant

38% du nombre total de participants sont des élus dont 12% sont des porteurs de projets. L'ajout des personnels techniques porte la part de représentants des collectivités à 61% du nombre total de participants. La proximité de l'organisation des Communes forestières auprès des collectivités locales et l'expérience en matière de formation des élus explique ces résultats. Les autres secteurs d'activité sensibilisés correspondent à des demandes particulières de formation.



1.3 Sur le plan organisationnel

L'évolution dans le temps est la suivante :

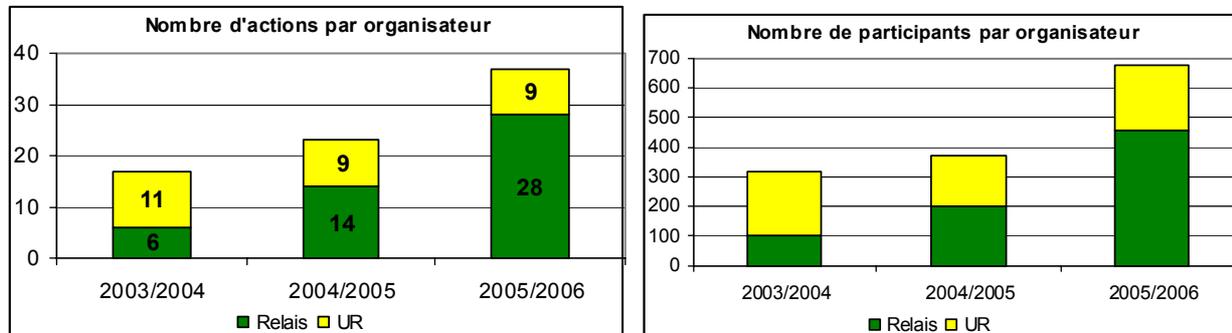


L'augmentation du nombre d'actions est directement proportionnelle à la mise en place des relais départementaux détaillée précédemment. Passé le délai nécessaire qui suit l'installation du relais départemental et permet son identification comme personne ressource sur le bois énergie par les autres acteurs oeuvrant au développement des énergies renouvelables, les sollicitations pour des interventions se multiplient ce qui explique leur nombre important au cours de la dernière année.

Les cartes en annexes donnent la répartition départementale.

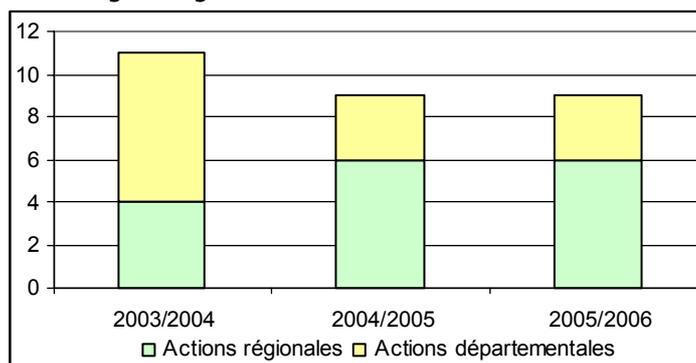
Les actions de promotion ont été organisées soit par l'URACOFOR, soit directement par les relais. L'URACOFOR intervient pour les actions d'envergure régionale : déplacement groupé, visites de salons, formation de public spécifique (BET)... Elle est néanmoins intervenue aux échelles départementale et territoriale pour pallier à l'absence des relais départementaux (surtout en 2003 et en 2004). La conclusion progressive des partenariats entre Conseils Généraux, Ademe, Région et Association de Communes forestières (CAUE pour le Vaucluse) et l'installation des relais a permis à l'Union régionale à partir de 2006 de se recentrer sur ses actions régionales

La répartition est celle-ci :



On voit apparaître clairement l'inversion de la répartition de la sensibilisation entre l'Union Régionale et les relais au fur et à mesure de leur mise en place. Celle-ci a parfaitement joué son rôle en permettant d'augmenter l'impact de la sensibilisation.

Pour ce qui concerne l'Union régionale, la répartition entre des actions de formations départementales ou territoriales et les actions d'envergure régionale est la suivante :



Ainsi, avec la mise en place des relais départementaux, l'Union Régionale oriente ses interventions vers un public intervenant régionalement (Bureaux d'études, architectes, prescripteurs, etc.) alors que les relais s'attachent à sensibiliser directement les acteurs de leur département.

Synthèse / Conclusion / Perspective :

La promotion sensibilisation a connu un essor important au fur et à mesure de la mise en place des relais départementaux.

La démultiplication locale permet une efficacité de mobilisation et d'émergence de projet par la mise en place d'actions récurrentes et la sollicitation des relais comme personne ressource sur le bois énergie dans chaque département.

Le public ciblé reste majoritairement les collectivités (priorité de la Mission régionale bois énergie).

Sur le plan organisationnel, l'Union régionale, avec la mise en place des relais se concentre de plus en plus vers un public technique (bureaux d'études...) et l'organisation d'actions d'envergure régionale (déplacements/salons...) mise en place à la demande des relais.

La promotion tous azimuts a permis aujourd'hui de faire connaître très largement le bois énergie. L'augmentation du nombre d'intervention a permis de toucher un public aussi large que nombreux. On peut s'interroger désormais sur la réorientation des actions de promotion et le ciblage systématique de porteurs de projets potentiels.

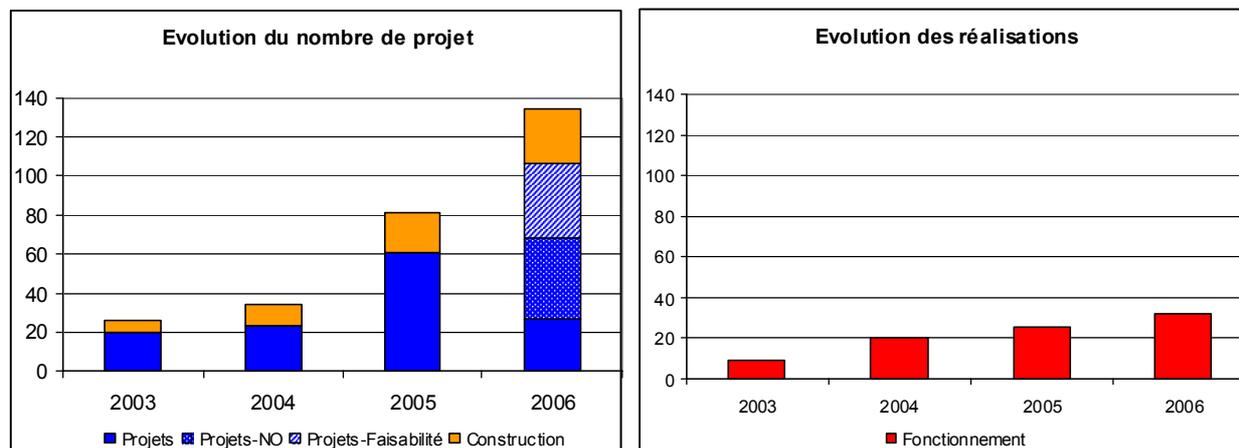
2 Développement des projets et installations bois énergie

L'accompagnement mis en place visait à apporter tous les éléments concourant à l'aboutissement des projets.

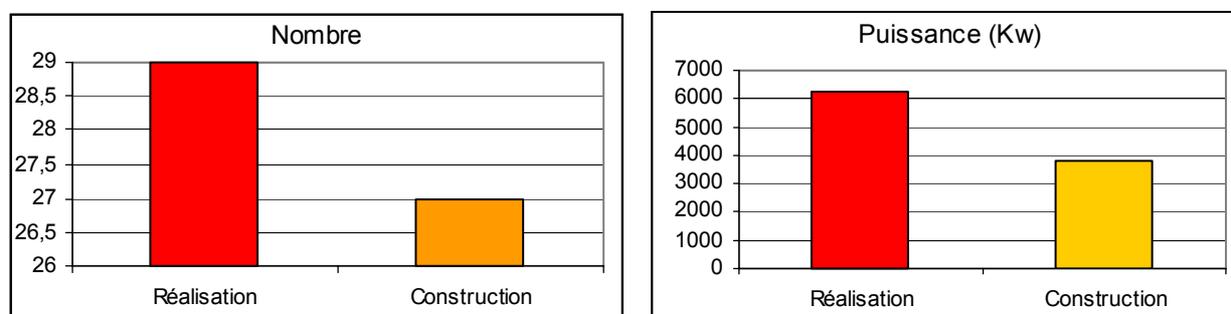
Il convient d'analyser le nombre de projets et l'activité des relais.

NB : pour cette partie l'évolution dans le temps se fait par année civile. Les données relatives à l'année sont ceux au 31 décembre 2003/2004/2005. Pour 2006 la donnée est actualisée au 31 août 2006.

2.1 Evolution du nombre de projets et d'installations au sein des collectivités



Le nombre de réalisation suit logiquement la tendance croissante des projets. Cependant, un décalage temporel important existe entre le projet et la réalisation. Ceci est directement lié au fonctionnement des collectivités (code des marchés, durées de consultations, etc.) et à de nombreux impondérables qui ont entraîné des retards dans la construction des bâtiments (appels d'offres infructueux particulièrement) décalant du coup la mise en route des nouvelles installations. Une augmentation significative du nombre d'installations en fonctionnement devrait se ressentir sur les 2 à 3 ans à venir.

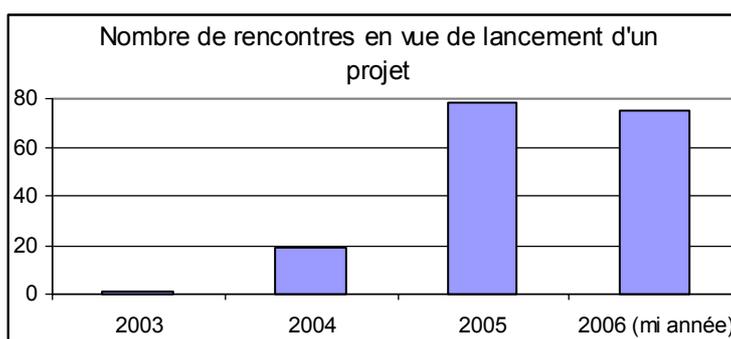


Puissance installée et en cours :

Les cartes annexes donnent le détail par département.

2.2 Activité des relais

L'activité des relais a été appréhendée au travers du nombre de rencontres effectuées en vue de lancement d'un projet. Il s'agit de réponses aux sollicitations de porteurs de projets potentiels.



Synthèse / Conclusion / Perspectives :

La multiplication par 5 en 3 ans du nombre de projets est le résultat des efforts de promotion couplée à l'animation qui permet aux maîtres d'ouvrage de trouver les réponses aux questions qu'ils se posent pour pouvoir engager un projet.

Le nombre de projet au stade de la construction a triplé, néanmoins on a pu constaté des retards dans l'achèvement de ces projets qui a amenuisé l'augmentation du nombre de mises en route. Ces retards, particulièrement dans les départements ruraux est dû à plusieurs facteurs inhérents au bois énergie : appels d'offres infructueux, retards liés à la difficulté de construction durant la période hivernale...

L'activité des relais est en adéquation avec leur mise en place, qui a une conséquence directe sur l'augmentation du nombre de projets : dans les seuls 6 derniers mois, le nombre de projets a été doublé.

Le développement des relais se substitue à la mission initiale d'accompagnement direct de l'Union régionale dont l'action évolue vers leur appui, leur formation et leur indispensable coordination, gage d'une cohérence du développement de la filière à l'échelle régionale.

L'animation apparaît aujourd'hui comme le vecteur important du développement des projets (auquel s'ajoute le contexte énergétique favorable) mais au-delà de leur réussite. Une vitesse de croisière semble être acquise. La question qui se pose est la confortation de l'animation à l'avenir et la réorientation des missions respectives, l'Union régionale se dirigeant de plus en plus vers la coordination et l'appui des relais

3. Sécurisation et structuration de l'approvisionnement

Ce point reste la problématique majeure du développement de la filière bois énergie dans la région. Si la sécurisation de l'approvisionnement permet de réaliser des références, au-delà il convient de structurer l'approvisionnement aux différentes échelles afin que la filière locale trouve sa place et soit privilégiée. Le facteur déclenchant des projets auprès des maîtres d'ouvrage est l'enjeu de valorisation forestière et de développement local que présente le bois énergie, bien avant celui d'énergie renouvelable et réduction des émissions de CO2.

L'action des Communes forestières a donc été conduite sur ces deux volets sécurisation et structuration de l'approvisionnement.

3.1 Sécurisation de l'approvisionnement

Le contrat d'approvisionnement constitue l'élément majeur pour régler cette question. Il permet en effet de :

- Fixer la durée de l'engagement mutuel
- Définir le tonnage annuel à livrer (à +/- 20% selon besoins de chaleur)
- Fixer le taux d'humidité moyen et PCI moyen, la granulométrie moyenne
- Définir le programme de livraison annuel et les plans de contrôle
- Indiquer le processus de commande et réactivité demandée
- Fixer le prix à la tonne et modalités de révision des prix

La systématisation de la contractualisation a permis, par la définition « des règles du jeu » de fiabiliser l'approvisionnement des installations et de réduire de manière significative les problèmes liés à la qualité du combustible livré. Le développement de l'équipement des fournisseurs et leur professionnalisation en parallèle ont également joué un rôle majeur.

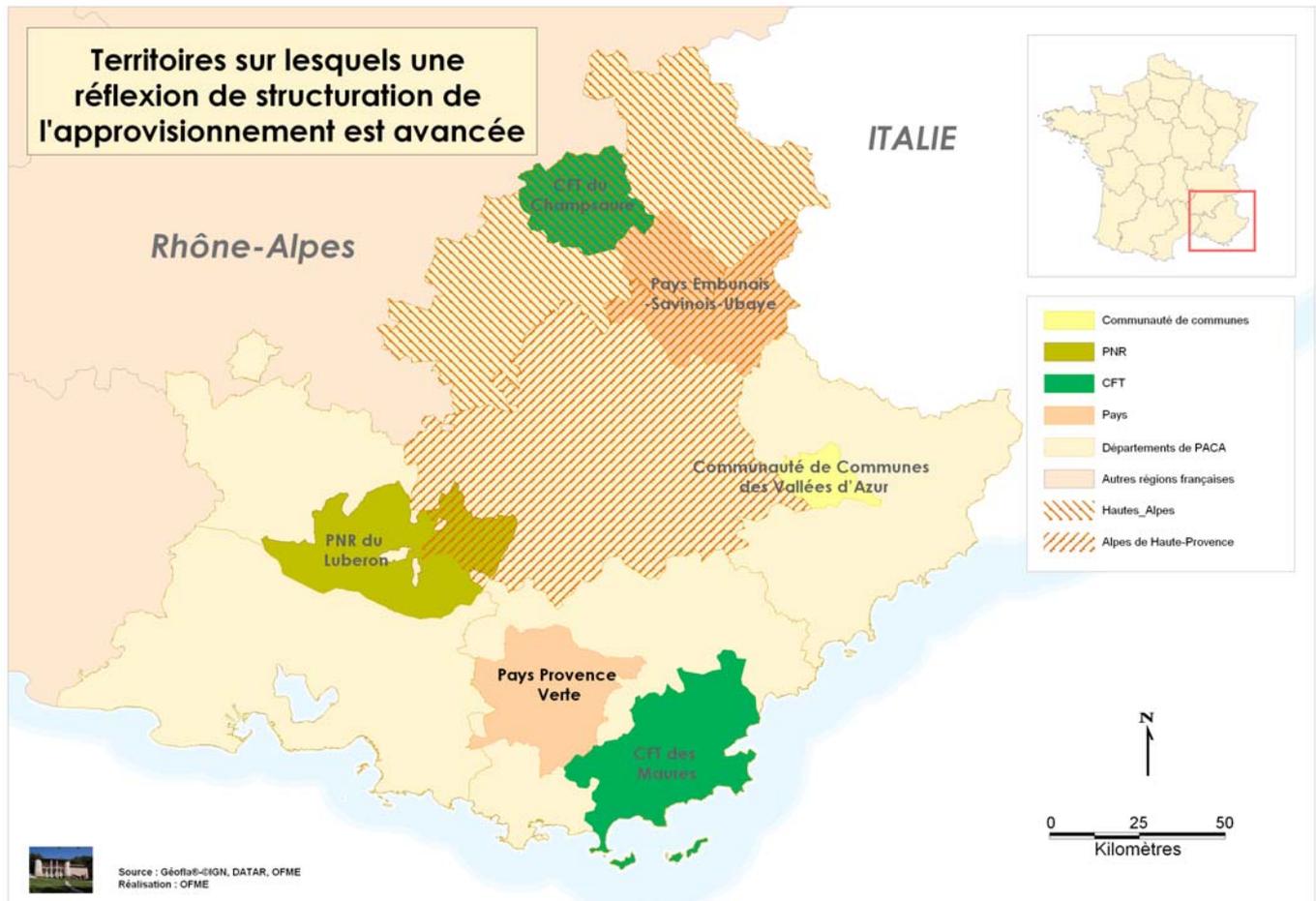
Nous comptons à ce jour 4 broyeurs de capacité semi industrielle à industrielle par rapport à l'unique disponible en Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2003.

Néanmoins, sur le plan de l'équipement pour la production, si la question du broyage est réglée, celle des infrastructures de stockage et de moyens logistiques permettant une optimisation des coûts de transport reste entière.

Enfin, la mise en route des chaufferies et l'organisation des premières livraisons (recherche des fournisseurs potentiels, liens avec l'installateur) reste cruciale. L'action des relais en la matière est stratégique et indispensable. Elle vise à permettre la réussite de la mise en route.

3.2 Structuration de l'approvisionnement à l'échelle des territoires

L'appropriation par les territoires (dans le cadre des politiques qu'ils développent) de la problématique bois énergie et particulièrement de l'organisation de la production et livraison en combustible plaquette est aujourd'hui majeure.



Démarche 04-05 :

Dès 2004 et le lancement de l'animation, une réflexion à l'initiative des Communes forestières et associant largement l'ensemble des acteurs a été engagée afin de trouver les solutions organisationnelles et juridiques permettant de structurer durablement l'approvisionnement tout en répondant à la volonté d'utiliser la ressource locale (majoritairement plaquettes forestières : problématique sous produits des industries limitée au nord des Hautes Alpes.)

L'étude réalisée dans ce cadre a permis de proposer des outils et engager la réflexion pour la mise en place d'une structure partenariale public / privé associant collectivités et acteurs locaux pour la commercialisation du combustible destiné aux chaufferies des territoires. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une Société coopérative d'intérêt collective (SCIC), nouvelle forme d'entreprise coopérative. A l'issue d'un déplacement récent dans les Pyrénées Orientales où une organisation similaire est en place, plusieurs acteurs ont donné un écho favorable à la poursuite de cette réflexion et au développement de ce projet.

Champsaur Valgaudemar :

La Charte forestière de territoire signée en mai 2006 inscrit comme axe premier le développement du bois énergie. Dans ce cadre, une première organisation se met en place afin qu'une offre locale puisse être proposée lors des appels d'offres des chaudières qui entreront en fonctionnement dès début 2007.

Pays Savinois / Ubaye / Durance :

Le bois énergie est également un axe de travail que s'est fixé le Pays dans sa charte. Plusieurs projets avancés (2 en construction) sur l'Embrunais a conduit la communauté de communes à s'impliquer sur la question. Une réflexion démarre à l'image de celle du Champsaur pour organiser une offre locale pour les appels à concurrence à venir.

Communautés de communes des Vallées d'Azur

Plusieurs installations sont en construction ou en fonctionnement sur ce territoire. Une dynamique d'approvisionnement intercommunale se dessine au travers du projet d'implantation d'une infrastructure de stockage sur la commune de Séranon. Des contacts avancés ont été pris par les élus avec des professionnels équipés pour l'alimentation et la gestion de l'approvisionnement sur le territoire local. Le développement d'une structure de gestion commune est envisagé à l'instar de la démarche 04-05.

Parc Naturel Régional du Luberon :

La dynamique engagée il y a plusieurs années maintenant par le Parc se développe sur la structuration de l'approvisionnement. Elle vise à développer une filière très locale basée sur un maillage serré d'infrastructures, afin de réduire au maximum les distances de transport. Deux infrastructures sont en cours de réalisation. La gestion est dans un premier temps envisagée directement par les collectivités maîtres d'ouvrages de ces équipements.

Charte forestière de territoire des Maures :

Dans le cadre de la Charte, le SIVOM s'implique fortement dans la fourniture aux collectivités utilisatrices de combustible issu des travaux d'entretien DFCI réalisé pour leur compte. L'équipement d'infrastructures est en cours. La gestion intercommunale à l'échelle du territoire par le SIVOM est aujourd'hui opérationnelle et satisfait les maîtres d'ouvrages. La poursuite de la réflexion s'inscrit dans l'articulation que peut trouver le SIVOM avec d'autres partenaires pour la fourniture à d'autres porteurs de projets situés à proximité du massif des Maures.

Pays de la Provence Verte :

Une étude globale a été menée conjointement à l'étude de la faisabilité de plusieurs projets sur le territoire. L'équipement d'un privé et l'implication de plusieurs collectivités (Pays, SIVU de gestion d'espaces naturels) conduit à une réflexion semblable à celles des autres territoires.

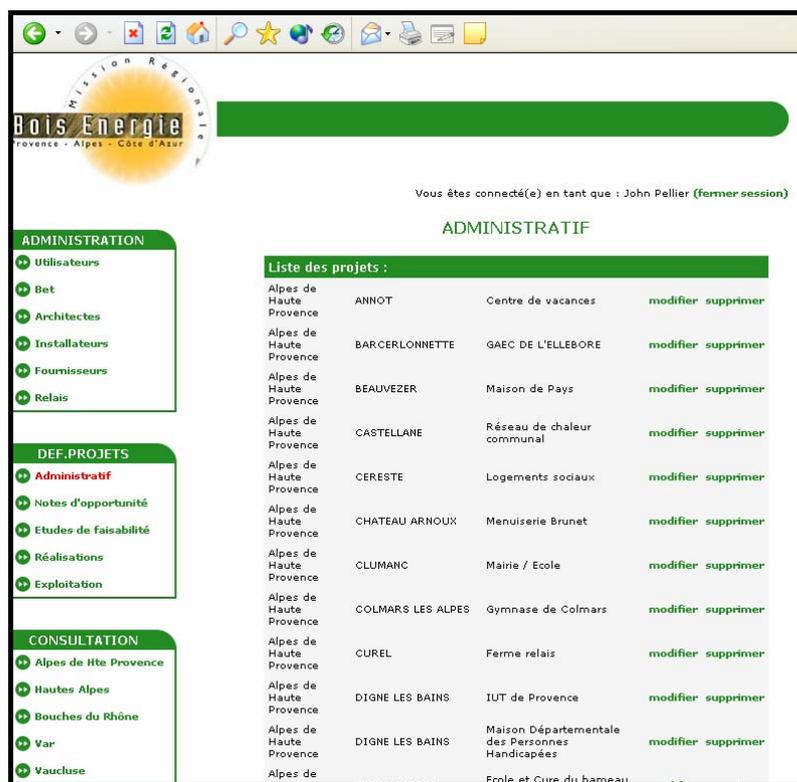
Synthèse / Conclusion / Perspectives :

La sécurisation des projets est aujourd'hui effective. L'enjeu majeur à venir est l'organisation territoriale. Il conviendra de trouver et mettre en œuvre les outils qui permettent de privilégier la filière locale et parvenir ainsi aux objectifs de développement local et valorisation forestière que se sont fixés les maîtres d'ouvrages, les organisations territoriales et les Communes forestières.

La multiplication des initiatives territoriales va nécessiter un accompagnement et une mise en réseau afin d'avoir un développement cohérent à l'échelle régionale et optimisé sur tous les plans (économiques, environnementaux...)

4 Suivi des installations et retour d'expérience

Afin d'assurer un suivi des installations de chaufferies bois sur la Région, la mise en place d'un référentiel regroupant toutes les chaufferies et leur caractéristiques a été souhaité lors de la réorganisation de la MRBE.



La vocation de cet outil est de regrouper un maximum de données afin de suivre les projets en cours, et les installations en fonctionnement pour faire ressortir des ratios, des tendances, etc... Il sera également un outil de travail au quotidien pour suivre les dossiers et tenir l'ensemble des partenaires informé de l'avancée de chaque projet.

250 critères ont été identifiés pour permettre un suivi précis des projets et des installations à chaque étape du projet (note d'opportunité, étude de faisabilité, etc.).

La première phase de mise en place de cet outil qui consistait à l'analyse des solutions techniques, le développement et le recueil des données des installations existantes et des projets en cours est quasi terminée. L'ensemble des installations connues à ce jour sur la région est saisi. Il manque cependant quelques données qu'il sera nécessaire de récolter auprès des maîtres d'ouvrages.

Cet outil permettra ensuite de suivre l'évolution de différents paramètres sur ces installations (évolution des coûts, de la puissance moyenne, des consommations de bois, etc.).

Conclusion / Perspectives :

Ce référentiel représente un outil très pertinent de suivi et d'information, unique au plan national avec un tel degré de précisions.

Pour assurer son fonctionnement sur la durée, il est important de le compléter régulièrement. Cette action entre directement dans la mission des relais départementaux qui sont au plus près des maîtres d'ouvrages.

L'analyse des données recueillies permettra d'avoir un véritable retour d'expérience sur le fonctionnement des installations

ANNEXES

